Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260121-2026_001-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-001

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
15 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 12
Représentés : 13
Votants : 12

Présents : MM. ARNAL Jérôme, BARIOU Nathalie, BRIAND Thierry, JOLIVET François, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PERRET-LE-BLET Chantal, PRÉVERT Rose-Line, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline, VETIER Fabrice ;
Absents excusés : MM. BALARD Olivier (pouvoir à MOISON Daniel) ;
Absents : MM. BESQUEL Jean-René, DUROCHER Alexandre ;
Secrétaire de séance : Mme MOUICHE Marylène ;

Objet : DIA n° 035 151 25 F0009 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants ;
CONSIDÉRANT que la parcelle faisant l'objet de la déclaration d'aliéner est classée en zone U au PLU avec un droit de préemption de la commune ;

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître GUIMARHO-GUILLARD Emilie, notaire à Rochefort-en-Terre, concernant la propriété de madame FRADET Carole, soumise au Droit de Préemption Urbain. La propriété comprend la parcelle cadastrée AB 310 d'une superficie totale de 759 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT